

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale du 30 mai 2009

L'an deux mille neuf, le trente mai, à 11 heures, les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ASBL se sont réunis à Namur sur convocation du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2009.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'Association. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire.

Le Président constate que 19 membres sur 21 membres effectifs sont présents ou représentés. Le nombre total de voix est ainsi de 19. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. approuver le budget pour l'exercice 2010
2. cotisations 2010
3. nouvelle présentation du magazine de l'ASCEN (Obscuritas Noctis) et sa fréquence de parution
4. contacts futurs avec les partis politiques
5. adhésion à l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) et à IDA (International Dark-Sky Association)
6. mise en place d'un groupe de travail « Nuit de l'Obscurité »
7. actions futures de l'ASCEN
8. coordination entre événements nationaux et internationaux (proposition J-L DIGHAYE)
9. finalité astronomique de l'ASCEN et relations avec IEW (proposition J-L DIGHAYE)
10. divers

Le Président ouvre alors les débats sur les résolutions figurant à l'ordre du jour, qui seront soumises, le cas échéant, au vote des membres :

1. APPROBATION DU BUDGET 2010

Après présentation du budget de l'exercice 2010, l'Assemblée Générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté par le Trésorier, Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. COTISATIONS 2010

L'Assemblée Générale décide de fixer les montants des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2010 au même niveau que celles de 2009 :

	<u>Membre effectif</u>	<u>Membre adhérent</u>
Club/Association	20,00 €	10,00 €
Personne physique	10,00 €	5,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. MAGAZINE « OBSCURITAS NOCTIS » - FRÉQUENCE DE PARUTION

Il a été décidé de faire paraître notre magazine « Obscuritas Noctis » sur base trimestrielle, avec en plus un numéro spécial pour la Nuit de l'Obscurité.

Les 4 numéros trimestriels paraîtront normalement vers la fin de chaque trimestre. En ce qui concerne la date de parution du numéro spécial, nous ne pouvons actuellement rien proposer, la date de la Nuit de l'Obscurité n'étant toujours pas décidée (cfr point 8).

Certains de nos membres ont émis des doutes quant au choix du nom latin : « Obscuritas Noctis ». Il a été rappelé que celui-ci ne signifie pas « Nuit de l'Obscurité », mais bien « Obscurité de la Nuit », celle que l'ASCEN aimerait qu'on préserve au mieux et que, quelque part, on puisse (re)trouver en Belgique. Par contre, pour le numéro spécial, il a été convenu de choisir comme nom celui de « Nox Obscuritatis » qui, en latin, signifie « Nuit de l'Obscurité » et semble donc bien approprié.

Ce planning de parution est adopté à l'unanimité.

4. CONTACTS FUTURS AVEC LE MONDE POLITIQUE BELGE

L'ASCEN prendra contact avec les partis démocratiques belges francophones en vue de les sensibiliser à la problématique de la pollution lumineuse. Un dossier d'information sera présenté à cette occasion. Rien ne sera entrepris avant de connaître les résultats des élections du 7 juin 2009, tant au niveau régional qu'au niveau européen. Le dossier devra être écrit en utilisant un langage le plus simple et plus compréhensible possible, sans être trop technique.

Nous essayerons d'insister également sur l'existence des lois au niveau européen dont on pourrait envisager l'introduction en Belgique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. ADHÉSION À L'ANPCEN ET À L'IDA

Des contacts seront pris avec l'association française ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) en vue d'y adhérer. Une demande

d'échange croisé en ce qui concerne l'inscription sera proposée à l'ANPCEN en espérant qu'elle soit réalisable. Par la suite, nous pourrions envisager de nous rencontrer en France (ou en Belgique) afin de mettre au point des collaborations et des échanges d'informations, et de nouer des contacts plus étroits avec nos homologues français.

En ce qui concerne une adhésion à l'association américaine IDA (International Dark-Sky Association), nous préférons attendre quelque peu que l'ASCEN prennent ses marques avant de prendre une inscription.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. GROUPE DE TRAVAIL « NUIT DE L'OBSCURITÉ »

Le nombre de places dans les locaux d'Inter-Environnement Wallonie, où nous assistons aux réunions pour la Nuit de l'Obscurité, étant limité, il a été décidé que nous restreindrions le nombre de participants de l'ASCEN si cela s'avérait nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. ACTIONS FUTURES

Aucune action supplémentaire hormis celles présentes dans les autres résolutions (Nuit de l'Obscurité, contacts avec les partis politiques, parution du magazine Obscuritas Noctis...) n'a été proposée par les membres présents.

Ce point ne fait donc pas l'objet d'un vote.

8. COORDINATION ENTRE ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Jean-Luc DIGHAYE se pose des questions quant à notre collaboration lors de la Nuit de l'Obscurité avec le WWF (World Wild Fund) et son « Earth Hour ». Devons-nous poursuivre dans cette voie et faire la prochaine Nuit de l'Obscurité le 29 mars 2010 la même nuit que l'Earth Hour ou devons-nous choisir une autre date plus éloignée comme par exemple en automne ? La Nuit de l'Obscurité étant un événement national, nous avons toujours suivi les choix des astronomes et naturalistes de Flandre.

Actuellement, il n'y a pas encore eu de décision au niveau flamand quant à la date. Il va sans dire, comme le fait remarquer Thierry HANON-DEGROOTE, que le choix de cette date sera particulièrement difficile pour l'année prochaine. Nous avons, d'après lui, deux stratégies possibles : soit coller le plus possible à l'Earth Hour en faisant par exemple une proposition au WWF telle que : « le WWF s'occupe de la première heure, nous faisons le reste de la nuit », soit éloigner le plus possible la date de la Nuit de l'Obscurité du 29 mars.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

9. FINALITÉ ASTRONOMIQUE DE L'ASCEN ET RELATIONS AVEC IEW

Jean-Luc DIGHAYE a demandé un complément d'information sur nos relations avec Inter-Environnement Wallonie (IEW). Le président a rappelé qu'IEW est une fédération d'associations naturalistes dont les buts sont la défense de l'environnement. Cette ASBL est parfaitement indépendante de la Région Wallonne dans ses actions, même si elle est subsidiée par cette dernière. Jean-Luc DIGHAYE s'est demandé quel serait notre « intérêt » à ce que l'ASCEN devienne membre d'IEW ? Plusieurs participants ont donné quatre points positifs à ce que nous devenions membre : le fait que nous participons avec eux à la Nuit de l'Obscurité (Francis VENTER), la revue fournie aux membres (Ashraf NIAZ), la défense en responsabilité politique (Philippe DEMOULIN) et le fait qu'IEW soit une association qui compte dans les médias, bien connue des milieux politiques (Philippe DEMOULIN). La cotisation pour les membres effectifs associations est de 25 euros la première année et de 45 euros pour les associations dont le chiffre d'affaires sont inférieures à 7.000 euros (montants 2008 repris sur le site www.iewonline.be).

Il a donc été décidé d'inscrire l'ASCEN comme membre d'IEW et cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. DIVERS

Jessica VAN DIJCK s'est étonnée, à la lecture du budget, que nous ayons opté pour une solution payante pour l'hébergement de notre site Internet et l'enregistrement du nom de domaine www.ascen.be (84,68 euros chez Amen.fr sur les 100 euros maximum prévus au budget 2010).

Le Conseil d'Administration a choisi cet hébergeur parce qu'il n'a pas trouvé de solutions gratuites proposant suffisamment d'espace pour nos fichiers (surtout pour les photos et les vidéos extrêmement gourmande en espace disque). D'autres caractéristiques doivent être aussi examinées avec soin comme l'espace disque, le nombre d'adresses mails disponibles, la taille maximale des mails, la bande passante, les solutions techniques proposées : PHP, bases SQL, etc. Thierry HANON-DEGROOTE est intervenu pour nous dire qu'il connaissait l'existence d'une solution plus intéressante en termes d'espace et au point de vue des caractéristiques techniques. Il a été convenu qu'il étudie avec Maxime RICHIR une solution technique adaptée et au meilleur coût pour notre association.

Jessica VAN DIJCK a demandé également s'il n'y avait pas moyen d'inscrire l'ASCEN sur Wikipedia. Il existe sur cette encyclopédie sur Internet un article consacré à la pollution lumineuse. Nous essayerons donc d'y faire inscrire un lien vers notre site web www.ascen.be.

Ces points n'ont pas fait l'objet d'un vote.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h 40. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les quatre membres du conseil d'administration présents à la réunion.



Francis VENTER
Président



Philippe VANGROOTLOON
Secrétaire



Jean-Marie MENGEOT
Trésorier



Philippe DEMOULIN
Vice-président